



Najac, le 22 mai 2026

**OBJET : Convocation à une réunion du Conseil municipal**

Mes Chères et Chers collègues,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du Conseil municipal qui aura lieu :

**Le mercredi 27 mai 2026, à 20 heures**  
**A la Salle des Fêtes, 1 place Suzette Véry**

L'ordre du jour comprendra les questions suivantes :

**Examen et vote**

- Membres du Conseil Municipal : Révision du montant de l'indemnité versée à l'un des élus,
- Patrimoine communal : Acquisition de la parcelle AH 42,
- Périscolaire : Subvention accordée à l'ASCBR – ALSH Laudinie,
- Publicité : Modification des modalités de publicité des actes,
- Culture : Désignation des représentants de la Commune au sein de l'Entente intercommunale pour le portage du label Pays d'art et d'histoire des Bastides du Rouergue,
- Protection des animaux : Subvention au profit de la SPA,
- SMICA : Mise en place d'une solution mutualisée pour l'emploi d'un délégué à la protection des données (DPO),
- Piscine : Fixation des tarifs de vente de petits équipements de piscine,
- Ressources humaines : Création d'emplois non-permanent pour subvenir à un accroissement saisonnier d'activité sur la saison estivale 2026,
- Ressources humaines : Recrutement de principe d'agents contractuels de remplacement,
- Ressources humaines : Détermination des modalités de remboursement des frais de repas des agents dans le cadre d'un déplacement pour les besoins du service,
- Urbanisme : Cessions de biens soumis au Droit de Prémption Urbain.

Après la clôture de séance, un débat aura lieu entre les Najacois(es) et les élu(e)s.

Je vous prie de croire, mes Chères et Chers collègues, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

M. Le Maire,  
Pierre-Jean BARTHEYE.

